
CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 6 juin 2016

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016
3. Règlements des examens 2016/2017 :
 - Double maîtrise en droits français et anglais
 - Master 2 Droits de l'Homme
4. Convention de coopération pédagogique avec l'association Plaider les Droits de l'Homme (PLDH)
5. Adoption de la décision budgétaire modificative (DBM)
6. Bourses IDEX – double maîtrise en droits français et anglais
7. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Mme Frédérique BERROD, Directrice de la Fédération de Recherche, Mme Léa CONSTANS, Responsable administrative, Mme Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission Licence AES.

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, M. Jean LAPOUSTERLE, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Jean-Maternelle STAUB,

Collège B

Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, Mme Monica HUBELE, M. Bruno TRESCHER, M. Salim ZEIBAK

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, Mme Armelle DARBON

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Capucine AKKOR, M. Ouran DAUBER, M. Ilyas KENADID

MédiaDroit :

Mme Ariane RAFIEE DEMNEH, M. Tristan ACQUAVIVA, Mme Alix GUEGAN, M. Darius RAFIEE DEMNEH, M. Olivier TRARBACH, Mme Emmanuelle TRAUZZOLA

UNI :

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI, M. Michel ANDREU-SANCHEZ

Personnalités extérieures :

M. Jean-Luc STOEESLE, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER à M. Jean LAPOUSTERLE

Mme Estelle NAUDIN à Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE

Collège B

M. Thomas BOULLU à M. Salim ZEIBAK

Mme Delphine PORCHERON à M. Bruno TRESCHER

M. Pierre SCHAEFFER à Mme Monica HUBELE

Mme Christel SIMLER à M. Patrice HILT

Collège des BIATSS

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Amélie CURPAIN à Mme Capucine AKKOR

Personnalités extérieures :

M. Olivier BITZ à Mme Danièle MAZZEGA

Etaient excusés :

M. Frank NAFFIEN, représentant l'Ordre des Experts Comptables

Mme Isabelle KUHN-MAGRET, Présidente de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,

Mme Sylvie LACAULE, SCD

Etaient absents :

Collège A

M. Dominique RITLENG, M. Jean-Patrice STORCK

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, M. Cédric LUTZ-SORG, Mme Sonia KLEISS-STARK

Nombre de votants, présents ou représentés : 33

Le Doyen Christian MESTRE ouvre la séance à 10h10.

Il remercie les membres présents à ce conseil qui, selon le calendrier établi en début d'année, est le dernier conseil plénier qu'il préside.

Puis il énonce les procurations et aborde l'ordre du jour.

8. Informations du Doyen

- Un conseil restreint aux professeurs et aux maîtres de conférences consacré aux avancements de grade se tiendra le 13 juin à 9 heures en salle Alex Weill.
- Le dialogue de gestion est fixé au 22 juin au matin. Cette rencontre permet de faire le bilan sur l'activité de la composante, les finances, les ressources humaines notamment et de faire part des projets de la composante.
- La session de rattrapage a débuté ce matin. On constate déjà un absentéisme très élevé dès les premières épreuves.

9. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016

Les demandes de rectifications demandées par Mme le professeur LEBLOIS-HAPPE ont été prises en compte.

En l'absence d'autre demande, le Doyen propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 18 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

10. Règlements des examens 2016/2017

- Double maîtrise en droits français et anglais

Le règlement de la double maîtrise en droits français et anglais faisait apparaître des incohérences, des erreurs matérielles.

Le règlement modifié n'appelant aucune remarque, le Doyen le soumet à l'approbation des membres du conseil.

Le règlement de la double-maîtrise en droits français et anglais est approuvé à l'unanimité.

- Master 2 Droits de l'Homme

Le master Droits de l'Homme ne figure pas dans la liste des mentions autorisées à sélectionner à l'entrée du M2 annexée au décret 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme de master. Cependant, comme le prévoit le décret, il est possible de vérifier les prérequis s'il n'y a pas continuité dans le cursus.

Les prérequis nécessaires pour pouvoir intégrer le M2 Droits de l'Homme sont prévus par le règlement des examens.

Aucune objection, ni remarque n'étant formulée sur les critères posés, le Doyen propose le règlement au vote.

Le règlement d'examens du M2 Droits de l'Homme est approuvé à l'unanimité.

11. Convention de coopération pédagogique avec l'association Plaider les Droits de l'Homme (PLDH)

Cet accord a pour objet de définir les modalités de collaboration entre l'association Plaider les Droits de l'Homme (PLDH) et la Faculté de Droit pour l'organisation de concours, de master class et séminaires.

Il n'y aura aucune incidence financière pour la faculté.

La convention de coopération avec l'association PLDH est approuvée à l'unanimité.

12. Adoption de la décision budgétaire modificative (DBM)

La DBM proposée à l'approbation du conseil est une DBM classique, de réajustement des recettes et dépenses qui n'étaient pas identifiées lors de l'élaboration du budget primitif.

Les principales recettes supplémentaires sont :

- les droits spécifiques de l'IEJ liés à l'ouverture de la préparation intensive décidée tardivement ;
- une subvention de la DRAC pour le festival organisé par l'IEJ ;
- la facturation de photocopies par le service de reprographie, la mutualisation avec le service reprographie de la DALI prévue à l'issue du premier semestre ayant été repoussée à octobre 2016 ;
- un remboursement des frais engagés dans le cadre d'un accord avec le Centre interuniversitaire européen des droits de l'homme.

En dépenses, la masse salariale a été augmentée pour faire face au recrutement d'un personnel administratif contractuel et au versement de primes pour l'IEJ. Les autres dépenses en augmentation sont les dépenses pour le service de reprographie, pour la logistique immobilière et pour l'achat de matériel informatique pour les bureaux du 5^{ème} étage.

La DBM n'appelant pas de remarque ni d'observation est proposée au vote et approuvée à l'unanimité.

13. Bourses IDEX – double maîtrise en droits français et anglais

La double maîtrise en droits français et anglais a bénéficié d'un financement IDEX d'un montant de 20 000,00 € par an sur 3 années. Il s'avère qu'il y a un reliquat à l'issue des 3 années. Il a été décidé d'attribuer cette somme aux étudiants sous forme de versement unique d'une bourse d'un montant de 126,00 € par étudiant.

Le versement d'une bourse de 126,00 € par étudiant est approuvé à l'unanimité.

14. Divers

Il n'y a pas de point divers.

Le Doyen Christian MESTRE remercie tous les membres du conseil pour leur participation et pour avoir permis de travailler dans d'excellentes conditions ; il les remercie pour leurs remarques, leurs prises de paroles. Il est très heureux de transmettre le relais.

Il remercie également, au nom de tous les membres du conseil, Mme Léa CONSTANS, responsable administrative qui fait valoir ses droits à pension à compter du 1^{er} septembre 2016.

Mme le professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE propose de remercier Monsieur le Doyen pour son travail accompli durant les cinq années de son mandat.

Mme le professeur Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU adresse sa plus vive reconnaissance au Doyen. Elle ajoute que les conditions de travail sont très positives et constructives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

Le Doyen,

Christian MESTRE